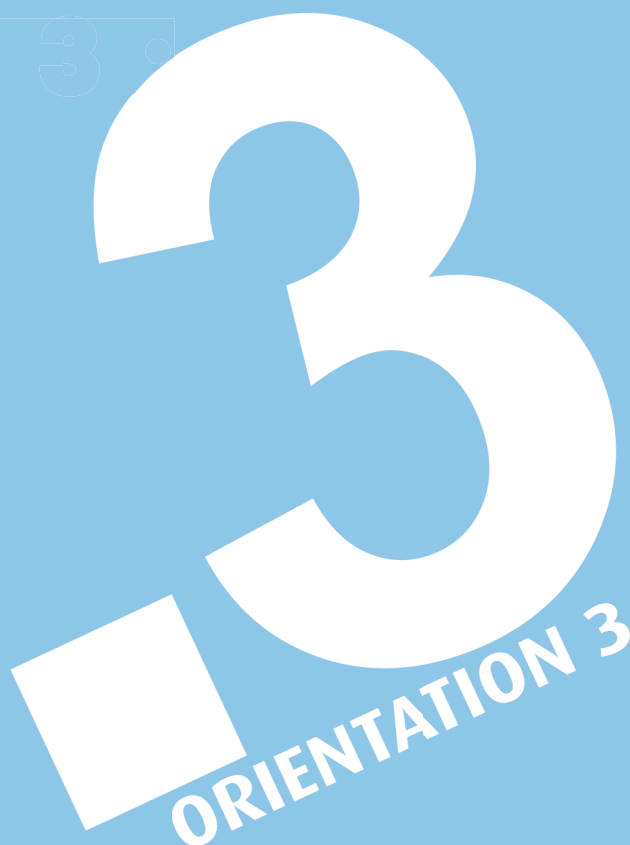


ORIENTATIONS 3



# SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE DU BASSIN

Une réflexion a été menée pour identifier les actions de suivi à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée qui permettront d'évaluer l'état des populations des 3 espèces de poissons migratrices amphihalines et l'évolution de leur aire de répartition.

Les connaissances biologiques et de l'état des populations ne sont que partielles et issues de résultats spécifiques de suivi des populations de poissons migrateurs et aux déclarations de captures.

Un suivi régulier des populations au cours de chaque cycle de gestion doit permettre de :

- **connaître les tendances d'évolution des abondances de poissons migrateurs, dans le temps et l'espace, pour améliorer la gestion des milieux et, le cas échéant, réduire les pressions exercées sur ces espèces pour chaque zone géographique :**
  - bassin du Rhône et affluents aval : le bassin versant du Rhône ayant une taille importante, l'évaluation se fera à l'échelle de chacun des principaux sous-bassins du Rhône aval, ce qui permettra également d'identifier l'origine plus précise des tendances,
    - fleuves côtiers méditerranéens,
    - lagunes méditerranéennes.
- suivre l'avancée de la recolonisation des bassins par les poissons migrateurs, pour évaluer la réussite des actions menées dans le cadre de l'orientation 1 du PLAGEPOMI relative à la reconquête des axes de migration.

Pour cela, les actions soutenues dans le cadre du PLAGEPOMI devront concourir à un dispositif de suivi, pertinent scientifiquement et réaliste au regard des moyens mobilisables ayant comme ambition :

- **un suivi global à l'échelle du bassin** pendant la durée du plan de gestion et des suivants compte tenu du cycle des espèces : indicateurs long-terme en précisant ceux que l'on pourra ou pas suivre dès le plan de gestion 2016-2021
- un suivi permettant d'**appréhender la reconquête des axes de migration** (suivi de la montaison, suivi de la dévalaison) et **l'évolution quantitative des populations** (suivi de l'abondance).

Ce dispositif non réglementaire s'appuiera sur des maîtrises d'ouvrage locales qui pourront être accompagnées dans leurs démarches par des aides publiques.

Les données de suivi des populations produites dans ce cadre doivent être capitalisées au niveau du bassin pour établir des indicateurs d'état des milieux et des populations qui serviront à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du PLAGEPOMI (voir chapitre D - § 2 ).

## 1 Les principes du dispositif de suivi de bassin

Les objectifs de la révision du suivi des populations migratrices du PLAGEPOMI sont d'optimiser et de rationaliser les suivis existants, en tenant compte de l'augmentation du linéaire accessible aux grands migrateurs sur le fleuve Rhône et les côtiers méditerranéens suite aux efforts de restauration de la continuité menés lors des précédents plans de gestion.

Il apparaît ainsi nécessaire :

- de **cibler des stations clés pour un suivi à l'échelle des principaux axes** de la colonisation sur le Rhône, ses affluents et certains fleuves côtiers méditerranéens, tant sur le choix des stations que sur les fréquences de suivi.

De nouvelles stations sont proposées pour tenir compte du décloisonnement des axes de migrations. Parallèlement, il est proposé d'arrêter certains suivis pour affecter les ressources financières aux suivis donnant les indications les plus représentatives à l'échelle du bassin et aptes à alimenter les indicateurs du tableau de bord du PLAGEPOMI.

- de **compléter le suivi en milieux lagunaires**, composé actuellement par l'unique station du système lagunaire du Vaccarès, par la mise en place de nouveaux sites en privilégiant une lagune à fonctionnement naturel sur la façade occidentale de la Méditerranée.

L'ensemble des suivis qui seront soutenus sur 2016-2021 concernent la quantification des flux de montaison (comptage des passages, reproducteurs pêchés, reproducteurs sur les frayères) ou la population en place (anguille) et la dévalaison (anguille).

Hormis pour les réseaux de suivi des densités d'anguille par pêche électrique de l'ONEMA dans le cadre du Réseau de Contrôle et Surveillance de la DCE (RCS) et du réseau spécifique Anguille (RSA), les suivis seront réalisés annuellement sur les stations retenues en raison des importantes fluctuations inter-annuelles des flux de migrateurs observés. En effet, la pertinence des indicateurs, pour guider la gestion des populations et des milieux (prévention du braconnage des frayères, alertes sécheresse, travaux en rivière, etc.) dépend fortement de la connaissance annuelle de l'abondance et du « timing » des migrations.

Le principe consiste à intensifier la fréquence des suivis à l'aval où la probabilité d'observations est supérieure et à réduire l'effort vers l'amont (toutefois modulable en cas d'observation). Une bonne réactivité des maîtres d'ouvrage des suivis sera recherchée pour pouvoir adapter les suivis aux périodes effectives de migration, variables d'une année sur l'autre en fonction des conditions hydrologiques et météorologiques.

Pour chaque espèce et chaque type de milieu (Rhône et ses affluents, fleuves côtiers et launes), un dispositif de suivi optimal au niveau du bassin a été identifié : localisation des stations pertinentes, paramètres à suivre, fréquence du suivi.

Les propositions d'actions de suivi émanant des acteurs du bassin seront examinées dans le cadre de la commission technique du COGEPOMI et seront prioritairement soutenues dans le cadre du PLAGEPOMI si elles contribuent à la mise en place de tout ou partie de ce dispositif de suivi.

## 2 Dispositifs de suivi cibles pour 2016-2021

Les éléments récapitulés dans ce chapitre présentent les dispositifs de suivi cibles à l'échelle du bassin pour chaque espèce en s'appuyant sur les suivis existants et en tenant compte de la mise en place progressive de certains aménagements sur les cours d'eau.

La mise en place de ces suivis au titre du PLAGEPOMI sera accompagnée techniquement par l'ONEMA et les services de l'Etat et pourra être soutenue par les partenaires financiers du PLAGEPOMI (Agence de l'eau, conseils régionaux dans le cadre de leur politique en faveur de la biodiversité...).  
Les dispositifs cibles pour chacune des 3 espèces sont présentés sous forme de cartes et détaillés dans le tableau 7.

### 2.1. Suivi multi-espèces

#### 2.1.1. Stations de comptage

A l'heure actuelle, il n'existe qu'une seule station de comptage multi-espèces sur le bassin assurant le suivi d'abondance ; elle se situe au niveau de la passe de Bladier-Ricard sur l'Hérault. Il convient toutefois d'assurer l'entretien du dispositif de visualisation, le dépouillement régulier des images et l'exploitation des films obtenus sur cette station.

**Les stations de vidéo-comptage multi-espèces seront encouragées** aux points clés du bassin, au fur et à mesure des travaux prévus sur les aménagements. Ce type d'équipement permet en effet un suivi et un comptage continu sur la période de migration et apporte ainsi les éléments nécessaires à une meilleure estimation des flux migratoires et une meilleure compréhension des cycles de vie de ces poissons.

En particulier, sur les fleuves côtiers, la mise en place d'une station de référence de ce type est à encourager en aval d'un fleuve côtier azuréen tel que l'Argens, à l'image de la station existante sur l'Hérault pour la partie languedocienne.

#### 2.1.2. Suivi d'abondance par pêche à l'électricité (réseaux RCS+ RSA)

L'ONEMA assure la maîtrise d'ouvrage du volet piscicole du Réseau de Contrôle et de Surveillance des masses d'eau (RCS), qui vise à connaître l'état et l'évolution des peuplements piscicoles d'un échantillon représentatif de masses d'eau du district dans le cadre de la DCE, à l'aide d'échantillonnages par pêche à l'électricité réalisés tous les 2 ans sur 398 stations en Rhône-méditerranée.

L'alose et la lamproie marine, de par leur répartition, leur présence temporaire dans les cours d'eau et leur comportement, sont peu échantillonnées dans le cadre de ce réseau. En revanche, celui-ci permet de suivre l'évolution des densités d'anguilles présentes dans les cours d'eau.

### **Suivi multi espèces cible pour le comptage et l'identification des 3 espèces du bassin à l' horizon 2021 :**

- pour le bassin du Rhône, sur les ouvrages de Sauveterre et de Vallabrègues ;
- pour les fleuves côtiers, à la station Bladier-Ricard sur le fleuve Hérault voire sur un fleuve côtier azuréen ;
- sur l'ensemble du bassin, le réseau de contrôle et de surveillance au titre de la DCE (RCS poissons) réalisé au moyen de stations d'échantillonnage par pêche à l'électricité depuis 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONEMA avec une fréquence d'échantillonnage de 2 ans, complété depuis 2011 par un réseau de suivi spécifique à l'anguille (RSA).



## 2.2. Dispositif de suivi proposé pour l'anguille

Il est proposé le dispositif cible suivant pour l'anguille à mettre en oeuvre sur la période 2016-2021 progressivement au fur et à mesure de l'aménagement des ouvrages.

### 2.2.1. Suivi des populations en place

Sur l'ensemble du bassin, depuis 2012, le Réseau spécifique anguille (RSA) sous maîtrise d'ouvrage de l'ONEMA, assure le suivi de l'évolution de la densité des anguilles au moyen de pêches à l'électricité en complément du réseau de surveillance « poissons » multi-espèces au titre de la Directive Cadre sur l'eau. L'objectif de ce réseau est de pouvoir répondre à la nécessité d'estimer la biomasse d'anguilles argentées quittant annuellement le bassin hors lagunes.

Il compte aujourd'hui 18 stations sur le Rhône et sur les fleuves côtiers (voir carte 11). La périodicité d'échantillonnage de ce réseau, qui était en phase de test dans le PLAGEPOMI 2010-2015, sera de 2 ans, avec des pêches à l'électricité soit complètes, soit par point, soit continues en berges selon les types de milieux échantillonnés.

Par ailleurs, l'Association MRM a réalisé de 2012 à 2015 des tests méthodologiques et des repérages de terrain pour proposer un complément au réseau spécifique anguille (RSA) mis en place par l'ONEMA, afin de cibler plus particulièrement les jeunes anguilles de moins de 30 cm qui sont un indicateur de colonisation récente des cours d'eau. Il reste à définir au cours du PLAGEPOMI s'il s'agira d'un réseau complémentaire de suivi de l'anguille ou si ce complément a vocation à rendre le RSA plus pertinent.

### 2.2.2. Recrutement via les lagunes

Pour les lagunes méditerranéennes, il est proposé de maintenir le suivi sur le système Vaccarès - Étangs Impériaux en Camargue (Grau de la Fourcade) et de mettre en place un suivi complémentaire avec une station de comptage sur une lagune à fonctionnement naturel sur la façade occidentale de la Méditerranée.

### 2.2.3. Montaison

Pour l'axe Rhône et ses affluents, il est proposé de poursuivre les suivis de comptage à la montaison sur les passes pièges à anguille des ouvrages de Beaucaire et d'Avignon (sur le Rhône) et celui sur le barrage de Mallemort (sur la Durance).

Le suivi de la passe-piège de Caderousse sera poursuivi jusqu'en 2018 au plus tard. En effet, le maintien d'un comptage des anguilles au niveau de Caderousse au delà de cette date n'apparaît plus pertinent au regard des autres stations de suivi existantes ou à venir sur les différents bras du Rhône.

Pour autant, le fonctionnement de la passe-piège doit être assuré de manière pérenne par son maître d'ouvrage. Il est donc nécessaire d'ici là d'expérimenter, en parallèle de l'opérateur actuel chargé du suivi sur la passe-piège, un nouveau prestataire répondant aux exigences fixées par l'article L436-9 et l'article R432-6 du code de l'environnement<sup>1</sup>. Un travail spécifique sur ce point sera piloté par la DREAL Délégation de bassin et la CNR avec l'appui de l'ONEMA.

Pour les fleuves côtiers, il est envisagé de développer un suivi comptage sur l'ouvrage de Bladier-Ricard (sur l'Hérault).

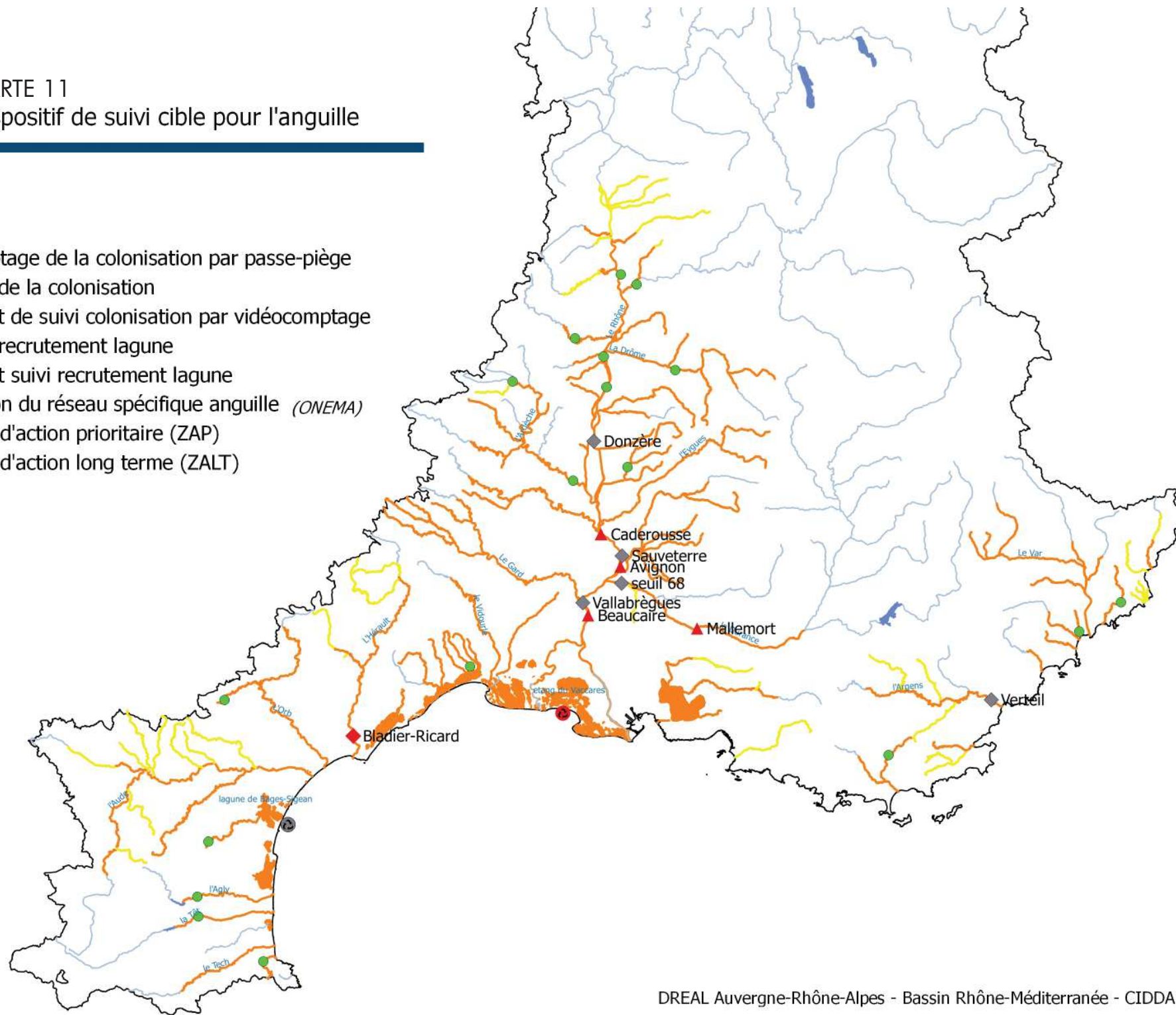
### 2.2.4. Dévalaison

Même si un certain nombre d'expérimentations ont été conduites depuis 2012 sur la faisabilité de méthodes d'échantillonnage pour la quantification des flux de dévalaison de l'Anguille, ces travaux ne sont à ce jour pas déclinables de façon opérationnelle. Très peu de suivis d'avalaison sont proposés à ce jour sur le bassin pour des raisons de faisabilité technique. Ils seront à développer sur la base des nouvelles connaissances qui seront acquises (cf. orientation 4).

<sup>1</sup> Modifié par le décret n°2016-417 du 7 avril 2016 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce

CARTE 11  
dispositif de suivi cible pour l'anguille

- ▲ comptage de la colonisation par passe-piège
- ◆ suivi de la colonisation
- ◆ projet de suivi colonisation par vidéocomptage
- suivi recrutement lagune
- projet suivi recrutement lagune
- station du réseau spécifique anguille (ONEMA)
- zone d'action prioritaire (ZAP)
- zone d'action long terme (ZALT)



## 2.3. Dispositif de suivi proposé pour l'aloose feinte du Rhône

### 2.3.1. Suivi des populations et montaison

Pour l'Aloose, le suivi est basé sur le recueil de données de pêche et d'observations des frayères.

L'exploitation des données issues de la pêche aux engins est abandonnée, sa pertinence est en baisse compte tenu du faible nombre de pêcheurs amateurs et professionnels qui la pratiquent (cf orientation 2 - §3.1).

Le suivi existant sur 2010-2015 à partir des données de pêche récréative aux lignes contribue aux indicateurs de colonisation et d'abondance de l'espèce sur les différents axes. Il doit être poursuivi sur le Rhône et renforcé sur les fleuves côtiers.

La collecte et la centralisation des données à l'échelle du bassin doivent donc être maintenues avec l'appui de l'Union des fédérations de pêche du bassin Rhône-Méditerranée (cf. orientation 2, chapitre 3.1).

La station multi-espèces de Bladier-Ricard sur l'Hérault apportera également des informations sur les populations d'aloose.

### 2.3.2. Reproduction

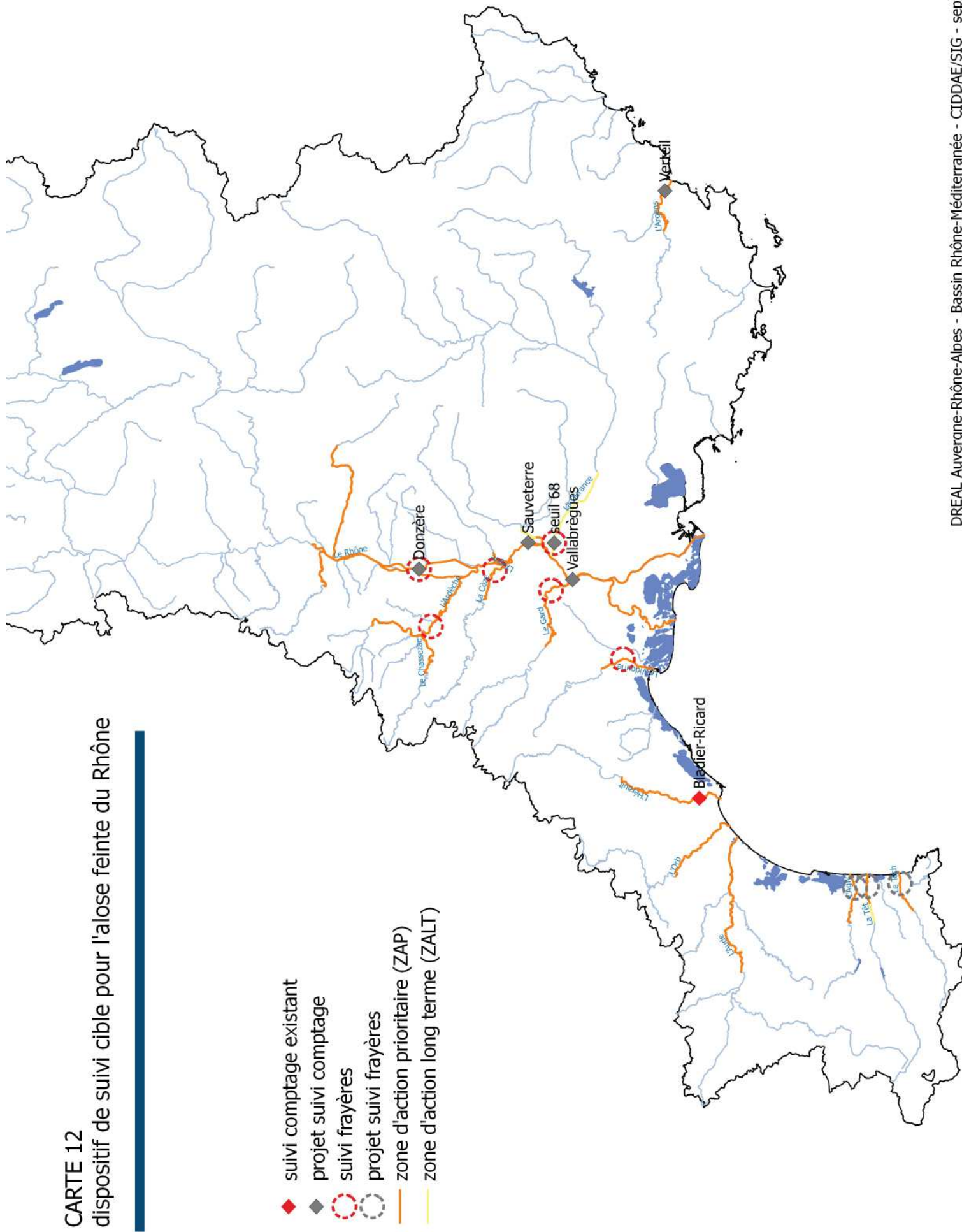
Le suivi des pêcheries sera complété par un suivi des frayères à aloose (comptage nocturne des bulls)

- **sur le Rhône** : la station existante à Donzère est maintenue dans l'attente de la mise en place de la station de comptage multi-espèce au barrage de Donzère ; la station du Port de l'Ardoise sur le Vieux Rhône de Caderousse étant abandonnée.
- **sur les affluents du Rhône**, les suivis de reproduction sur la **Cèze** (aval de Chusclan) et **l'Ardèche** (à Salavas) sont maintenus tandis que celui sur l'Ardoise, qui s'est révélé peu pertinent depuis la mise en place des éclusées énergétiques, est abandonné ; il est par ailleurs attendu la mise en place de nouvelles stations de suivi sur les **Gardons** et la **Durance** (seuil 68).
- **sur les fleuves côtiers languedociens** : le suivi des frayères sur le **Vidourle** est maintenu et il convient d'étudier la mise en place d'une station supplémentaire de suivi frayères sur **l'Agly, le Tech ou la Têt** où la présence d'alosons est avérée ; la station multi-espèces de Bladier-Ricard sur l'Hérault apportera également des informations sur les populations d'aloose.



aloose feinte du Rhône  
©MRM - Y.GOUGUENHEIM

**CARTE 12**  
dispositif de suivi cible pour l'aloise feinte du Rhône





## 2.4. Dispositif de suivi proposé pour la lamproie marine

En l'état actuel des populations, le suivi des populations de lamproie marine peut être assuré par repérage et dénombrement des nids, par collecte d'informations de captures et/ou d'observations.

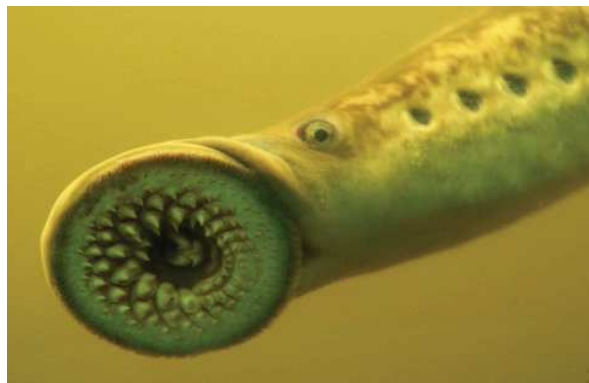
### 2.4.1. Reproduction

Le choix des cours d'eau où sont réalisées les prospections dans le cadre du suivi de la lamproie marine sur le bassin Rhône-Méditerranée repose sur les observations et/ou les potentialités des milieux :

- Vieux Rhône de Donzère : individu observé en 2014 et milieu adapté à la reproduction
- Gardon : dernière reproduction observée en Rhône-Méditerranée, milieu adapté et premier milieu rencontré par les lamproies marines sur le bassin du Rhône
- Cèze : qualité avérée des milieux pour la reproduction de la lamproie marine
- Ardèche : observation en 2013, milieu adapté
- Hérault : individus observés dans le système de vidéo-comptage de Bladier Ricard. Mise en place de prospections en cas d'observations.

### 2.4.2. Montaison

La collecte des données pour la lamproie marine est à renforcer sur l'ensemble du littoral méditerranéen par le suivi des données de pêche (marchés à la criée).



lamproie marine  
©Benjamin ADAM - BIOTOPE

## CARTE 13 dispositif de suivi cible pour la lamproie marine

- ◆ suivi comptage existant
- ◆ projet suivi comptage
- prospection des nids
- zone d'action prioritaire (ZAP)
- zone d'action long terme (ZALT)

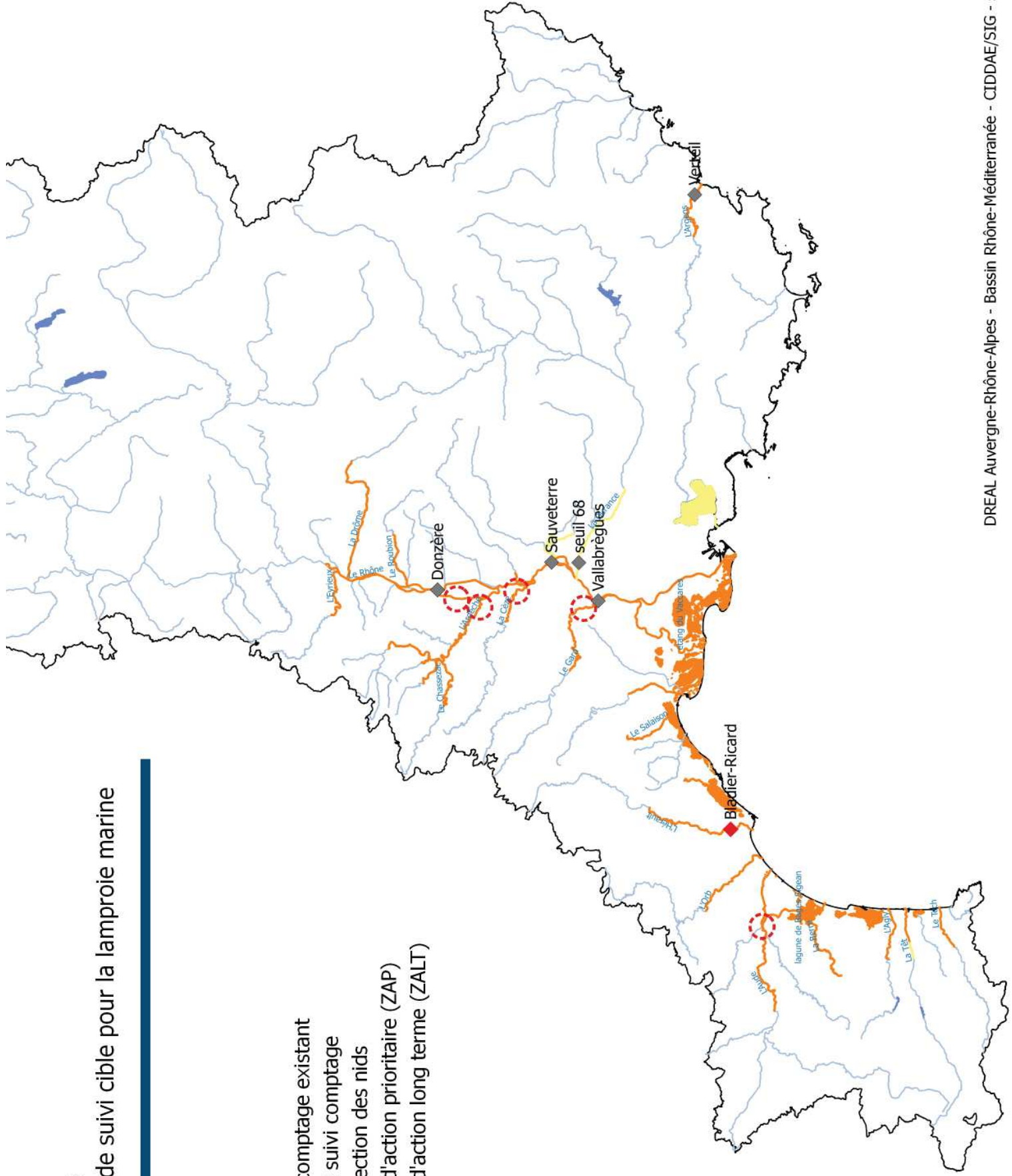


Tableau 7 : Tableau des dispositifs de suivi cibles pour les 3 espèces amphihalines

Outil de suivi en projet		Suivi existant et données exploitables				
Espèce	Stade	Descripteur/indicateur	Milieu décrit	Site	Outil(s)	Commentaires
Multi-espèces	Tous stades (sauf civelle)	Nombre d'individus observés Caractéristique de migration (période, type...) Qualité des individus	Rhône (d'aval vers l'amont)	Barrage de Vallabrègues Barrage de Sauveterre Barrage de Donzère	Suivi toute l'année (caméra par vidéo-comptage)	Vallabrègues (2018-2019) : station à prévoir sur une dérivation du Rhône à l'occasion de l'aménagement de la PCH Sauveterre (2016-2017) : station prévue par caméra sur le cours principal du Rhône Donzère : station à prévoir par caméra sur dérivation du Rhône à l'occasion de l'aménagement de la PCH  A terme ce dispositif permettra d'avoir une évaluation complète sur les Rhône et ses différents bras et dérivations.
			Affluents aval du Rhône	Seuil 68 Durance	Suivi toute l'année (caméra par vidéo-comptage)	Durance : projet équipement seuil 68 avec enjeu biologique de suivi notamment ALF capturée en aval
Anguille	Colonisation / anguillettes	Nombre annuel d'anguillettes capturées	Rhône (d'aval vers l'amont)	Usine-écluse de Caderousse usine écluse de Beaucaire usine écluse d'Avignon	Passes piège ANG	Poursuivre l'acquisition de données au niveau de ces passes-pièges pour alimenter les chroniques de données longues et riches en informations, d'autant plus qu'il n'est pas certain qu'on puisse compter les anguillettes de façon précise par future station de vidéocomptage à Sauveterre (en raison de leur petite taille).
		Nombre annuel d'anguillettes capturées	Affluents aval du Rhône	barrage de Mallemort sur la Durance	Passes piège ANG	<i>Mallemort = indicateur d'amélioration de la continuité et de changement de la gestion hydraulique (augmentation débits réservés, restitutions de Mallemort) au moins en attendant station SPP à l'aval.</i>
		Nombre d'anguillettes observées	Fleuves côtiers	Barrage de Bladier Ricard sur l'Hérault	système de comptage automatisé	Station représentative des fleuves côtiers languedociens : adaptation technique pour garantir le fonctionnement de la passe à anguille et la faisabilité du système de comptage.
		Seuil du Verteil sur l'Argens		Vidéocomptage sur passe	Station représentative des fleuves côtiers azuréens : seuil de Verteil à adapter au type de la future passe mise en place	
	Sédentarisation Anguille jaune	Abondance globale ANG	BV Rhône Côtiers	Global / Réseau	Pêches électriques RCS / RSA	Distinction des petites anguilles migrantes des grandes sédentaires
	Civelles	Recrutement : nombre saisonnier de civelles capturées	Lagunes	Grau de la Fourcade – Système lagunaire du Vaccarès  Autre site : Lagune de Bages-Sigean (à confirmer)	Passes-piège Anguille	Station unique de suivi du recrutement sur le système Vaccarès (station index en réponse au règlement européen). NB : gestion artificielle du grau et du système Vaccarès  Recherche d'un site sur lagune avec connexion à la mer naturelle sur la face occidentale de la Méditerranée
Anguilles argentées	Echappement : nombre d'anguilles argentées	Lagunes	Autre site : Lagune de Bages-Sigean (à confirmer)	système de comptage automatisé	Nouvelle station de comptage automatisé à envisager sur un grau d'une lagune à fonctionnement naturel : faisabilité de caméra acoustique à étudier	
Alose feinte du Rhône	Généiteurs	Nombre d'aloses observées	Rhône	Cf. station multi-espèces		
		Nombre d'aloses observées	Fleuves côtiers	Barrage de Bladier Ricard sur l'Hérault Seuil du Verteil sur l'Argens	système de comptage automatisé	Bladier-Ricard : Station représentative des fleuves côtiers languedociens : adaptation technique pour garantir le fonctionnement de la passe à anguille et la faisabilité du système de comptage. Verteil : Station représentative des fleuves côtiers azuréens : vidéocomptage sur passe SPP à prévoir

Espèce	Stade	Descripteur/indicateur	Milieu décrit	Site	Outil(s)	Commentaires
Alose feinte du Rhône	Généiteurs	Effectifs de géniteurs (nombre de bulles d'aloises)	Rhône et affluents	Donzère Ardèche à Salavas Cèze à Chusclan Seuil 68 Durance Gardon à Fournès	comptage bulles	<b>Donzère : A poursuivre, puis remplacer par comptage SPP en amont même si peu de bulles</b> <b>Cèze : à conserver</b> Durance : suivi depuis 2012 (EDF) / mais contraintes sécu limitent le suivi (seulement 2014 et période limitée) A pérenniser hors étude EDF et après analyse ONEMA-MRM, ne sera plus nécessaire si mise en service comptage SPP Gardon: à dématrrier rapidement (depuis aménagement passe Comps)
			Fleuves côtiers	Vidourte à Saint Laurent d'Algoize Tech ou Têt ou Agly	comptage bulles	<b>Vidourte : à conserver (stable, peu influencé)</b> Tech/Têt/Agly : à rechercher (présence alosons avérée)
		CPUE des pêcheries amateurs d'aloises	BV Rhône	étage de Beaucaire-Vallabrégues étage d'Avignon étage de Caderousse étage de Donzère Boliène étage de Montélimar	Pêcherie amateur	à poursuivre car bien adapté pour colonisation relative des parties du bassin, représenté bien blocage sous obstacles, très complémentaire aux autres suivis.
			Fleuves côtiers	Aude Orb Hérault Vidourte		
Lamproie marine	Adultes	Présence/absence de lamproies marines	Rhône	Cf. station multi-espèces		
		Effectifs de géniteurs	Rhône et affluents	Vieux Rhône de Donzère Gardon à Callet et Fournès Cèze Ardèche	observations visuelles des nids	Vieux Rhône de Donzère + Ardèche Gardon: frayère avec suivi à améliorer en fréquence 2 visites / sem de mars à Juin Cèze : aval Chusclan ouvrage bloquant (1 visite /sem.)
		Effectifs de géniteurs	Fleuves côtiers	bassin de l'Aude	observations visuelles des nids	Suivi à mettre en place 2 fois par mois de mars à juin en mutualisant les campagnes d'observations sur les différentes stations cible
	Présence/absence de lamproies marines		barrage de Biadier Ricard sur l'Hérault	système de comptage automatisé	Bladier-Ricard : Station représentative des fleuves côtiers languedociens : adaptation technique pour garantir le fonctionnement de la passe à anguille et la faisabilité du système de comptage.	
	Présence/absence de lamproies marines		global	Créées méditerranéennes poissonneries Enquête téléphonique		
				Lagunes		

### **3 Suivi des données des pêcheries**

En complément des données issues des dispositifs de suivi évoqués dans le paragraphe précédent, les données provenant des pêcheries, même si elles sont partielles, apportent des indications précieuses à l'estimation des stocks, de la répartition et de la présence de ces espèces sur les zones d'action prioritaires et à long terme.

Bien que la pêche aux migrateurs soit peu importante sur le bassin Rhône-Méditerranée, les pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels en eau douce ou en mer sont des acteurs incontournables pour la mise en œuvre du plan. En déclarant le produit de leur pêche, ils fournissent des indicateurs très précieux aux scientifiques et aux gestionnaires.

L'orientation 2 (partie 3) précise les objectifs en matière de collecte et de valorisation de ces données de pêche.

### **4 Valorisation des données sur les populations piscicoles**

#### **4.1. Valorisation des données du PLAGEPOMI**

Un des objectifs du PLAGEPOMI est de bancariser les données recueillies sur les populations des 3 espèces piscicoles sur l'ensemble du bassin. Pour être mises à disposition des différents gestionnaires du bassin et être valorisées en alimentant en particulier les indicateurs de suivi des espèces du PLAGEPOMI (voir partie D). Par ailleurs ces données viendront compléter les données de l'ONEMA (RSA et RCS) pour calculer l'indicateur de « reconquête des axes de migration » du SDAGE.

Le réseau de suivi du PLAGEPOMI doit aussi permettre de constituer des chroniques sur des temps longs notamment dans un contexte d'évaluation de l'impact du changement climatique.

Or ce dispositif de suivi repose sur des outils, techniques et des protocoles de suivi variés ainsi que différents acteurs. Un enjeu majeur est donc d'assurer la qualité des données recueillies (homogénéité et traçabilité des protocoles, contrôle de la qualité des données...), leur bancarisation (stockage sécurisé et exploitable) et leur valorisation (analyses des données, traitement, diffusion) à l'échelle du bassin.

Dans cet objectif un travail particulier sera à mener pendant la durée de ce PLAGEPOMI sur les dispositifs de suivi, les protocoles et les modèles d'évaluation de l'échappement à mettre en œuvre sur les lagunes méditerranéennes, avec l'appui des organismes et structures de gestion déjà impliqués dans cette démarche.

### **4.2. Valorisation des données des suivis locaux**

En complément des suivis identifiés ci-dessus pour répondre à l'évaluation de l'évolution des populations à l'échelle du bassin, il importe de valoriser les suivis réalisés localement pour répondre aux besoins propres des acteurs, y compris les données recueillies dans le cadre des suivis réglementaires demandés à l'occasion de la mise en fonctionnement des nouveaux aménagements sur les ouvrages.

A cette fin, un protocole de suivi sera défini pour s'assurer de la collecte de données fiables, le plus homogènes possible afin de faciliter leur exploitation à l'échelle du bassin.

Par ailleurs, les modalités de recueil des données produites par les différents maîtres d'ouvrage et de leur valorisation devront être précisées.

Les financeurs publics sont invités à conditionner l'octroi de leurs financements pour la mise en place de ces suivis locaux au respect de ce protocole, à la mise à disposition des données recueillies.

#### **4.3. Indicateurs de suivi des populations d'espèces amphihalines**

Les suivis de populations de migrateurs amphihalins doivent alimenter le calcul annuel d'indicateurs pour l'évaluation de l'état des populations. La liste des indicateurs de suivi sera arrêtée par le COGEPOMI sur proposition du secrétariat technique.

Ces indicateurs d'état constitueront l'observatoire des populations faisant partie intégrante du tableau de bord du PLAGEPOMI, au titre de l'orientation 3 relative au suivi des populations.

Pour la lamproie, compte tenu de la faiblesse de la population, il est proposé de ne retenir qu'un indicateur d'abondance, alimenté par le recueil des données de pêche, la surveillance des frayères et quelques suivis continus.

Un bilan à mi-parcours sur les populations sur la base de ces indicateurs sera réalisé et présenté au COGEPOMI, après validation en commission technique.

**Mise à dispositions des premiers indicateurs de suivi des populations qui intégreront l'observatoire des poissons migrateurs :**

Une page spécifique à chaque descripteur sera consultable en ligne (informations utiles à sa compréhension et son interprétation : valeur, tendance, état, espèce et stade concerné, modalités de calcul...). Les modalités de construction des descripteurs et indicateurs seront validées par le COGEPOMI Rhône-Méditerranée courant 2016 notamment à partir de propositions de l'Association MRM basées sur son expertise scientifique et son retour d'expérience de terrain des suivis menés jusqu'à ce jour et au regard des descripteurs/indicateurs existants sur les autres bassins hydrographiques.

En complément, une fiche technique détaillée de chaque site de suivi (historique des résultats, localisation géographique, maîtrise d'ouvrage, opérateur terrain...) sera téléchargeable sur la page web du descripteur concerné.

Chaque descripteur, caractérisé par son format, sa tendance et son état, sera alors actualisé et validé par le COGEPOMI annuellement.